

Membres du Conseil d'établissement	Présent	Absent
<b>Parents</b>		
Mme Sophie Brière   Représentante, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Lise Dupont   Représentante substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Mireille Hamel		X
Mme Sylvie Hamelin	X	
Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon	X	
<b>Parents-substituts</b>		
M. Samir Abdelmajid Chourouk	X	
M. Donald Diotte		X
<b>Enseignants</b>		
Mme Mylène Portelance	X	
<b>Professionnel</b>		
Mme Sophie Mongrain	X	
<b>Personnel de soutien</b>		
Mme Nathalie Boucher	X	
<b>Direction</b>		
M. Guy Lauzé, Directeur	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe par intérim	X	
<b>Représentants de la communauté</b>		
M Emmanuel Barbot, Centre communautaire Radisson	X	
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
<b>Invité(s)</b>		



**École Joseph-Charbonneau**  
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

**PROCÈS VERBAL**  
**Conseil d'établissement**

**Lundi, le 17 octobre 2022, 18h00**  
**Rencontre # 1**

**Quorum**

- 1<sup>er</sup> quorum : ½ des membres + 1 (minimum 6)
- 2<sup>e</sup> quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes
<b>1. Ouverture de la rencontre   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prise de présences et vérification du quorum</li></ul>	Le quorum est atteint
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ouverture de la rencontre à :</li></ul>	18h10
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination d'une secrétaire :</li></ul>	Mme Mylène Portelance
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination d'un gardien du temps :</li></ul>	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination d'une gestionnaire du « clavardage »</li></ul>	Mme Sophie Mongrain
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD)   Mme Dupont</b>	<b>2 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proposé :</li></ul>	Mme Sophie Mongrain
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Secondé :</li></ul>	Mme Sylvie Hamelin
<b>3. Mot de bienvenue de la direction   M. Lauzé</b>	
<b>4. Question(s) du public   M. Lauzé</b>	<b>1 min.</b>
<b>5. Désignation des membres aux différents postes au sein du conseil d'établissement (D)   Mme Dupont</b>	<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Président(e)</li></ul>	Mme Lise Dupont
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Proposé :</li></ul></li></ul>	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Secondé :</li></ul></li></ul>	Mme Sylvie Hamelin
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vice-président(e)</li></ul>	Mme Sylvie Hamelin
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Proposé :</li></ul></li></ul>	Mme Lise Dupont
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Secondé :</li></ul></li></ul>	Mme Sophie Brière
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Secrétaire</li></ul>	Proposition de rotation du rôle selon le calendrier des rencontres du CÉ Voir Annexe 1.
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Représentante au comité de parents de la CSSDM (confirmé)</li></ul>	Sophie Brière
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Représentante substitut au comité de parents de la CSSDM (confirmé)</li></ul>	Lise Dupont
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Représentant(e) de la communauté #2</li></ul>	M Emmanuel Barbot, Centre communautaire Radisson
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Proposé :</li></ul></li></ul>	Mme Sophie Mongrain
<ul style="list-style-type: none"><li><ul style="list-style-type: none"><li>○ Secondé :</li></ul></li></ul>	Mme Nathalie Boucher



Points	Notes
<b>6. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 7 juin 2022   Mme Dupont</b>	<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Dépôt du document</li></ul>	Le document a été révisé et les correctifs ont été apportés directement sur le document pendant la réunion.
<ul style="list-style-type: none"><li>Proposé :</li></ul>	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none"><li>Secondé :</li></ul>	Mme Sylvie Hamelin
<b>7. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale des parents du 20 septembre 2022   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Dépôt du document</li></ul>	Mme Lise Dupont nous informe qu'elle apportera les correctifs et qu'elle acheminera par la suite le document. <ul style="list-style-type: none"><li>Le document corrigé a été acheminé, par courriel, aux membres du CÉ le 19 octobre 2022</li></ul>
<b>8. Fonctions et pouvoirs du CÉ (doc)   M. Lauzé</b>	<b>15 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Fonctions et pouvoirs du CÉ (doc)</li></ul>	* Pour le moment, nous préconisons la tenue des séances des CÉ en présentiel. Toutefois, après discussion avec les membres de votre CÉ, le mode virtuel ou même hybride sera permis jusqu'à ce qu'une orientation officielle soit prise. Si des décisions importantes sont à prendre, nous prioriserons le mode présentiel afin d'éviter toute contestation potentielle de la décision prise. Deux documents déposés par M. Lauzé Mme Sophie Brière nous informe qu'elle travaille fort au comité de parents de la CSSDM pour convaincre et faire valoir que les parents participants des écoles spéciales suprarégionales ont plusieurs contraintes. Les rencontres par Team favoriseraient grandement la participation des parents qui ont des enfants aux besoins spéciaux.
<ul style="list-style-type: none"><li>Règles de régie interne (P) – (AD)</li></ul>	Présentation du document
<ul style="list-style-type: none"><li>Formulaire de déclaration d'intérêts</li></ul>	Document à remplir et à transmettre à M. Lauzé
<ul style="list-style-type: none"><li>Formation obligatoire des membres</li></ul>	Prochain CÉ – retour sur les documents transmis La formation obligatoire du ministère de l'Éducation devrait être mise à jour sous peu. Mme Lise Dupont nous informe que nous recevrons bientôt le lien.
<b>9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles -(PTRDI) (C)   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Dépôt du document PTRDI</li></ul>	Il n'y a pas de modification pour l'école. La direction demande s'il y a des recommandations à transmettre. Il n'y en a aucune. Une résolution sera signée par la Présidente



Points	Notes
<b>10. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ (D)   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>10 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 400\$ pour les frais de fonctionnement du CÉ<ul style="list-style-type: none"><li>○ Décider de la manière de dépenser ce montant</li></ul></li></ul>	Mme Lise Dupont nous rappelle ce que les parents peuvent faire pour dépenser ce 400\$. Ensuite, elle propose qu'il soit dépensé comme les autres années précédentes, c'est-à-dire aux finissants pour leur bal. Les parents sont d'accord.
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 400\$ pour des activités de formation pour les membres du CÉ et/ou parents de l'école<ul style="list-style-type: none"><li>○ Thématique(s) – organiser et planifier, s'il y a lieu</li></ul></li></ul>	Mme Sophie Mongrain fait deux propositions : Une rencontre avec Me Lalonde-Pierchanski qui viendrait parler du testament fiduciaire et l'autre proposition, un enseignant d'Irénée-Lussier et elle-même informeraient les parents des ressources disponibles pour la TEVA ( après J-C) ainsi que des outils pour accompagner les parents dans cette démarche.
<b>11. Projet éducatif de l'école : Suivi   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	Préparation du nouveau projet éducatif, le 20 octobre 2022.
<b>12. Plan de lutte contre l'intimidation (A)   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	La rencontre du 18 octobre a été déplacée au 1 novembre, rencontre avec Geneviève Côté CP du CSSDM pour regarder notre Plan de lutte et l'analyse du QES (Questionnaire-environnement-socioéducatif.). Analyse des craintes, des besoins et peut-être trouver de nouveaux thèmes.
<b>13. Situation budgétaire de l'école (I)   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Budget école 2021-2022</li></ul>	Les surveillants de dîner, les professionnels, ergothérapeute scolaire, psychologue) sont payés par le central CSSDM et non par le budget de l'école. M. Lauzé nous rappelle qu'il y a quelques années, la direction avait deux adjoints pour beaucoup moins d'élèves. Aujourd'hui, il y a un adjoint, mais l'augmentation n'a pas été faite de part et d'autre avec notre clientèle qui a grandement augmentée.
<b>14. Gestion de l'école   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>15 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Élément(s) en lien avec la pandémie</li></ul>	Rappel : *Monsieur Lauzé précise, selon les informations reçues par le secrétariat général du CSSDM, que le C.É. n'a pas compétence sur les mesures mises en place par l'école et n'a pas à consulter les parents des élèves ou le C.É. sur l'application desdites mesures. Retour sur les directives. Voir annexe.



Points	Notes
<ul style="list-style-type: none"><li>Travaux : salle multi #2/bibliothèque</li></ul>	Mise à jour : nouvelle technicienne en documentation Isabelle Cyr. Elle a été dans quelques classes. Mme Sophie Mongrain l'a accueillie. De l'accompagnement lui sera fournie éventuellement. Des bureaux d'enseignants sont encore dans le local. Leur localisation se fera vers le début novembre.
<ul style="list-style-type: none"><li>Photo scolaire</li></ul>	26-27 octobre
<ul style="list-style-type: none"><li>Sorties éducatives (A)</li></ul>	Sortie aux pommes (budget école accessible et inspirante fonds 6) et une autre sortie au Cosmodôme.
<ul style="list-style-type: none"><li>Déclaration de la clientèle au 30 septembre 2022</li></ul>	198 élèves sont déclarés
<b>15. Comité de parents CSSDM   Mme Brière</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Mme Sophie Brière n'a pas pu participer car le sujet était le mandat pour le protecteur de l'élève et cela entrainait en conflit d'intérêt avec elle.
<b>16. Courrier   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>1 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Aucun
<b>17. TÉVA (Transition École-Vie Active)   Mme Mongrain</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Mme Vanessa Tessier et Mme Sophie Mongrain ont fait deux rencontres TEVA mais peu de participants se sont présentés. Ils ont eu de beaux échanges malgré tout. Mme Mongrain est fière qu'une élève de l'école ait pu obtenir un diplôme d'étude secondaire grâce à deux dérogations. Mme Emmanuelle Breton souligne le beau travail de Mme Sophie Mongrain avec un élève finissant qui a obtenu des services d'internet dans son CHLSD, pour deux ans, grâce à plusieurs personnes impliquées dans le dossier.
<b>18. SASÉFA (Service adapté santé éducation formation adulte)   Mme Portelance</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Mme Mylène Portelance parle des projets de culture à l'école et qu'elle attend des réponses. Qu'il y aura un couloir de la peur le 31 octobre et d'autres activités sous ce thème tant apprécié des élèves.
<b>19. Fondation Héros de tous les jours   Mme Hamelin</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Mme Sylvie Hamelin nous dit que le comité de la fondation a annulé sa rencontre car c'était en même temps que le CÉ.



Points	Notes
<b>20. Vie de l'école – parole aux enseignants (I)   Mme Portelance</b> <b>5 min.</b>	
▪ Suivi	Mme Mylène Portelance explique que ses collègues et elle-même attendent des réponses des demandes de Culture à l'école. Également, plusieurs activités d'Halloween auront lieu dans la dernière semaine (un couloir de la peur pour le 31 octobre, film, costumes, prix de décorations de porte, etc.).
<b>21. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I)   Mme Mongrain</b> <b>5 min.</b>	
▪ Suivi	Génie-Lab vient à l'école demain (18 oct.) pour rencontrer les élèves des groupes 00, FPT et CPF afin de développer un projet d'intelligence artificielle. Un beau comptoir de vente a été réalisé par les groupes FPT
<b>22. Vie de l'école – parole au personnel de support (I)   Mme Boucher</b> <b>5 min.</b>	
▪ Suivi	Mme Nathalie Boucher nous informe que c'est la semaine des directions et souhaite le souligner pour M Lauzé et Mme Breton qui font un excellent travail.
<b>23. Vie de l'école – parole à la communauté (I)</b> <b>10 min.</b>	
▪ CRME   Mme Héroux	Mme Dominique Héroux nous informe que le CHU Ste-Justine offrira la vaccination contre l'Influenza à l'école pour tous les élèves les 24 et 25 octobre prochain. Le 22 novembre, le CRME recevra les visiteurs d'Agrément Canada, un organisme accrédité qui vise l'amélioration continue des services en santé et services sociaux en validant certaines normes établies pour l'ensemble des centres hospitaliers du pays. Mme Dominique Héroux nous tiendra au courant des résultats.
▪ Centre communautaire Radisson M. Barbot	M Emmanuel Barbot nous parle du projet avec l'École nationale de l'humour en collaboration avec le centre communautaire Radisson. Depuis septembre, un nouveau projet artistique est en train de naître. Ils veulent développer 10 capsules humoristiques afin de sensibiliser les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'handicap.
<b>24. Vie de l'école – parole aux parents (I)   Parents</b> <b>5 min.</b>	
▪ Suivi	Mme Laura Marcela Monsalve se demande où aller porter les ordinateurs. Mme Sophie Mongrain lui répond de venir les porter directement au secrétariat de l'école (plus précisément au dépanneur) et d'enlever le disque dur.



Points	Notes
	Mme Sylvie Hamelin pose deux questions. 1- Pourquoi les ergos et physios ne viennent plus aux sorties avec le groupe d'élèves. Mme Dominique Héroux répond que ceux-ci ne sont jamais venus systématiquement dans le passé et qu'il n'y a pas assez de ressources mais ils viennent si c'est un contexte thérapeutique. 2- Problème de transport, à qui faut-il s'adresser? À Emmanuelle Breton. S'il y a un problème avec l'enseignant à cause de son attitude ou autres, s'adresser à M Lauzé car les enseignants relèvent de lui.
<b>25. Date de la prochaine rencontre   Mme Dupont</b>	<b>Selon la discussion sur le calendrier des rencontres</b>
<b>26. Clôture de la rencontre   Mme Dupont</b>	
▪ Fermeture de la rencontre à :	20h01

#### Signatures du procès-verbal

Secrétaire Mylène Portelance

Date : 17 octobre 2022

Guy Lauzé  
Direction d'école

Lise Dupont  
Président(e) du Conseil d'établissement



**ANNEXE 1. Calendrier des rencontres**

	<b>Secrétaire</b>		<b>Secrétaire</b>
17 octobre 2022	Mme Mylène Portelance	7 février 2023	Mme Emmanuelle Breton
7 novembre 2022	Mme Sylvie Hamelin	7 mars 2023	M Emanuel Barbot
5 décembre 2022	Mme Sophie Brière	4 avril 2023	Mme Sophie Mongrain
10 janvier 2023	Mme Dominique Héroux	2 mai 2023	Mme Sylvie Hamelin
		13 juin 2023	Mme Laura Marcella Monsalve



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement

AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitué au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"><li>• les services éducatifs et les services extrascolaires offerts;</li><li>• le contenu du projet éducatif et son évaluation;</li><li>• l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.</li></ul>
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	
Art. 96	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 42 et 102	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 256	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 53 et 459.5	<b>Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement</b> <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

### SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

### JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2, et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 771	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel - pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) - ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78; 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)